

Exonération des droits d'inscription pour les étudiants n'ayant pas pu effectuer leur stage en raison de l'épidémie de COVID 19.

Conseil d'administration du 27 septembre 2021

Délibération 2021/09/CA-088

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis de la Commission formation et vie universitaire du 7 septembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants effectuant leur réinscription en Master 2 et en Licence professionnelle pour l'année universitaire 2021/2022, n'ayant pas pu effectuer leur stage en raison de l'épidémie de COVID 19.

Toulouse, le 27 septembre 2021

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0